



DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-808
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Maison de santé et bâtiment communal de Valuéjols
Contrat de maintenance d'une porte automatique

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat pour la maintenance de la porte automatique située à l'entrée de la maison de santé et du bâtiment communal de Valuéjols;

Vu l'offre de la société PORTALP France – 4, rue des Charpentiers – 95330 DOMONT ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le contrat de maintenance de la porte automatique d'entrée de la maison de santé et du bâtiment communal de Valuéjols avec la société PORTALP France – 4, rue des Charpentiers – 95330 DOMONT, contrat de niveau de service MP, pour un montant annuel de 403.99 € H.T. révisable à la date anniversaire pour une durée de 3 ans ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 – Budget annexe Maisons territoriales de santé ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 2 décembre 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 03 DEC. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

03 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251202-DEC2025-808-AU
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025

CONDITIONS PARTICULIERES DE MAINTENANCE

1. N° DE CONTRAT : _____

REFERENCE COMMANDE CLIENT : _____

2. LES PARTIES

A. Raison sociale du CLIENT: SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Structure juridique/capital : ADMINISTRATION PUB

RCS de _____ N°RCS 20006666000016

Adresse du siège social : LE ROZIER

15100 SAINT-FLOUR N° C93115

Représentée par M./Mme _____

en sa qualité de _____

dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après désignée "le CLIENT".

B. La société :

PORTALP FRANCE Siège Social : 4, rue des Charpentiers 95330 DOMONT

S.A.S. au capital de 2 747 570 Euros - RCS Pontoise B
424850014 - Siret 424 850 014 00038 - TVA FR
27424850014 - Code APE 4329B

Représentée par M. RIZZO THOMAS

en sa qualité de DIRECTEUR REGIONAL

dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après désignée "PORTALP France".

3. ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFERENTE DU SIEGE SOCIAL)

La société SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

au capital de euros

RCS de _____ N°RCS 20006666000016

Adresse du siège social : _____

LE ROZIER

15100 SAINT-FLOUR N° C93115

4. ADRESSE DU SITE D'INTERVENTION

Site N°: 1500269 BATIMENT COMMUNAL

Adresse : LE BOURG

15300 VALUEJOLS

Dans l'hypothèse où les Services afférents au Contrat de maintenance doivent être réalisés sur plusieurs sites :
Nombre de sites :
Le numéro et l'adresse de chaque Site seront précisés sur une annexe "PERIMETRE ET TARIF ASSOCIE" par site,
récapitulant les Equipements et Niveaux de Services associés.

5. DUREE DE L'ENGAGEMENT DU CLIENT

Le Client souscrit au titre du présent Contrat un engagement :

: Annuel : Engagement 3 ans : Engagement 5 ans : Autre _____

6. PRIX

Le montant de la redevance annuelle dû par le CLIENT au titre du Contrat de maintenance est déterminé à l'annexe "Périmètre et tarif associé ainsi que le Niveau de Service et l'Option correspondant aux Horaires d'intervention associés à chaque Equipement".

7. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Conditions particulières sont constituées des documents suivants:

- Les éventuels avenants.
- Les présentes conditions particulières ainsi que, dans un ordre de priorité décroissant :
 - Les Mises à jour de parc visant à intégrer, le cas échéant, de nouveaux Equipements dans le périmètre du Contrat;
 - La (les) annexe(s) "PERIMETRE ET TARIF ASSOCIE" qui détermine la liste des Sites / Equipements ainsi que le Niveau de Service, l'Option correspondant aux Horaires d'intervention le tarif associé à chaque Équipement.

8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIERES

RECONDUCTION DU CONTRAT CS120037 DU 01.01.2026 AU 31.12.2028
CONTRAT DE 3 ANS FIN DE MARCHÉ AU 31/12/2028

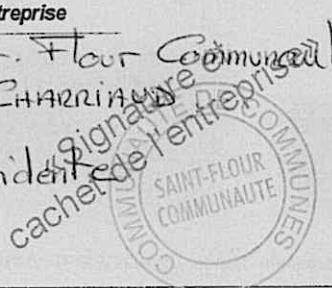
Conclu en double exemplaire à :

Signature et cachet de l'entreprise

Pour la société Saint-Fleur Communauté
M/Mme Céline CHARRIAUD

En sa qualité de

Date de signature



Signature et cachet de l'entreprise

Pour la société PORTALP France

M. RIZZO THOMAS

En sa qualité de DIRECTEUR REGIONAL

Date de signature

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251202-DEC2025-808-AU
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025

ANNEXE PERIMETRE ET TARIF ASSOCIE

18/11/2025

N° DE CONTRAT : _____

REFERENCE COMMANDE CLIENT : _____

N° DE SITE : **1500269**NOM DU SITE : **BATIMENT COMMUNAL**

CODE ENGAGEMENT CLIENT: _____

CODE SERVICE CLIENT: _____

TABLEAU DU PERIMETRE DES EQUIPEMENTS : (Maintenance Préventive)

N° EQUIPEMENT	MARQUE	MODE DE FONCTIONNEMENT	LOCALISATION	NIVEAU DE SERVICE	Prix unitaire HT	HORAIRE D'INTERVENTION	OPTION	Option HT	Plus Value Dimension Elevée HT	Prix total HT
1500269/001	Portalg	Automatique	ENTREE Porte piétonne coulissante	MP	403,99 €	Jours ouvra	6/7 Lundi Samedi	Inclus		403,99 €

MONTANT TOTAL HT	1	403,99 €
Plus value Nacelle	HT	
Plus value Echafaudage	HT	

TOTAL	Prix Vente HT	403,99 €
	** TVA 20%	80,80 €
	T.T.C	484,79 €

A titre indicatif - Tarif de Prise en charge lors d'interventions facturables :

Tarif Main d'Oeuvre (par heure commencée) *	HT	75,00 €
Tarif Déplacement (par Intervention et par Technicien) *	HT	196,00 €

* Tarification révisable annuellement

** TVA par défaut - En cas de TVA à taux réduit, le client devra fournir une attestation annuelle dûment visée (CERFA N°13948*01)

Merci de nous retourner le courrier à l'adresse suivante:
**PORTALP France
27 route du Cendre
63800 COURNON D'AUVERGNE**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251202-DEC2025-808-AU
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception prévue : 03/12/2025